



**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DE
LA MSA DU LANGUEDOC**

Le 05 octobre 2021

Domaine Hasta Luego - Nîmes

Le cinq octobre deux mille vingt et un, les délégués cantonaux de la MSA du Languedoc ont participé à son Assemblée Générale ordinaire au Domaine Hasta Luego à Nîmes, dans le Gard.

Cette Assemblée Générale a été convoquée par Monsieur Cédric SAUR, Président de la MSA du Languedoc, par courrier électronique adressé le 14 septembre 2021 à chacun des délégués.

Monsieur Cédric SAUR remercie les personnalités pour leur présence, souhaite la bienvenue aux délégués et membres des Echelons locaux.

Avant d'ouvrir l'Assemblée générale, Monsieur Cédric SAUR présente l'ordre du jour :

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLEE GENERALE -----	PAGE 3
RAPPORT D'ACTIVITE 2020-----	PAGE 3
COMPTES-RENDUS FINANCIERS -----	PAGE 7
PRESENTATION ET VOTE DES MOTIONS -----	PAGE 13
RAPPORT MUTUALISTE 2020 -----	PAGE 14
VALORISATION DE L'ECHELON LOCAL -----	PAGE 17
RAPPORT ACTION SANITAIRE ET SOCIALE -----	PAGE 17
INTERVENTION DE FRANCOIS-EMMANUEL BLANC, DIRECTEUR DE LA CCMSA -----	PAGE 19
ECHANGES AVEC LES DELEGUES -----	PAGE 24
RAPPORT MORAL ET CONCLUSION DU PRESIDENT -----	PAGE 29

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur Cédric SAUR annonce le début de l'Assemblée générale et indique avoir le plaisir d'accueillir Monsieur François-Emmanuel BLANC, Directeur de la CCMSA.

Cette Assemblée générale est la première de la mandature en présentiel. Il rappelle la complexité du début de mandat qui s'est déroulé dans des conditions particulières, notamment pour les nouveaux élus. Il remercie les élus pour leur présence et espère que la pandémie n'aura pas impacté leurs proches.

Monsieur Cédric SAUR annonce que le quorum est atteint avec un taux de présence de 28,66%, soit 135 délégués. L'Assemblée générale peut valablement se tenir et délibérer.

1. Constitution du bureau

Sont nommés en qualité d'assesseurs :

- 1^{er} collègue : Monsieur Régis CROS - délégué cantonal dans Hérault
- 2^e collègue : Monsieur Antoine LYONNET - délégué cantonal dans le Gard
- 3^e collègue : Monsieur Gérard FORESTIER – délégué cantonal en Lozère

L'Assemblée générale retient ces propositions.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2020 a été mis à disposition sur le site internet de la MSA. Le lien de consultation était adressé avec les convocations à l'Assemblée générale 2021.

Monsieur Cédric SAUR appelle à un vote relatif au procès-verbal. **Aucune observation n'est apportée et ce dernier est approuvé à l'unanimité.**

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Madame Marie-Agnès GARCIA, Directrice Générale de la MSA du Languedoc, présente le rapport d'activité 2020.

Après une prise de fonction début 2020, elle indique ne pas avoir eu l'occasion de rencontrer les élus avant. Elle a l'honneur et le plaisir de présenter le rapport de l'activité de l'année 2020.

Cette Assemblée générale se déroule à l'automne 2021, il s'agit d'une situation particulière. L'année 2020 a commencé dans les circonstances que l'on connaît. Très proche et très présente dans les esprits : c'est une année exceptionnelle, complexe et difficile pour l'ensemble des adhérents et des équipes. La continuité du service a été assurée par une forte mobilisation. Certaines pratiques ont été réinventées dans des circonstances où l'ensemble des salariés étaient

en télétravail à 100% toute une partie de l'année : une expérience encore très présente dont les effets induits et les conséquences seront encore à gérer.

Elle témoigne de la mobilisation des salariés qui avaient bien conscience des difficultés rencontrées par nos adhérents. Durant cette période de sidération puis d'incertitude, les élus, les salariés, les adhérents ont tous perçus l'importance de notre système de protection sociale en MSA. Il est plus que jamais indispensable, tant dans l'accès aux droits, aux prestations qu'à l'accompagnement et au soutien apporté à nos adhérents. Les salariés ont été présents, les équipes soudées dans cette période compliquée. Ils ont aidé les adhérents à affronter ces difficultés en étant au rendez-vous et en répondant à leurs attentes, c'est bien le sens de leur mission.

En introduction, une vidéo présente la **rétrospective des événements 2020**.

1. Les chiffres clés

La MSA du Languedoc compte en 2020, 252.903 ressortissants et ayants droit, une majorité de salariés agricoles soit 59.341 et 14.909 exploitants agricoles. Elle est en situation de stabilité par rapport aux années précédentes.

Pour retracer l'activité de l'année 2020, un zoom a été effectué sur 3 aspects :

❖ « *Maintenir le service public et accompagner nos adhérents en contexte de crise sanitaire* »

Durant cette période où l'activité s'effectuait à distance, la proximité a été redessinée par une volonté affirmée de maintenir le lien avec nos adhérents. La plupart des accueils sont restés fermés une grande partie de l'année. Les interventions ou les visites extérieures traditionnelles ont été stoppées pendant une longue durée. Le maintien des services a été assuré par le biais des rendez-vous téléphoniques, sur lesquels un bon retour de satisfaction de la part des adhérents a été enregistré. Des campagnes proactives ont été déployées à destination des publics fragilisés. La mise en place en interne d'une solidarité entre les équipes a permis une mobilisation sur les appels sortants ainsi que l'accompagnement spécifique sur les mesures réglementaires à destination des non-salariés agricoles.

Cet accompagnement des adhérents a été aussi prolongé dans le domaine médical pour les aider à trouver un médecin traitant ; l'accès aux soins était particulièrement important dans cette période de crise.

6.075 personnes ont été reçues. Durant cette période, il était primordial que les adhérents arrivent à joindre la MSA pour pouvoir accéder aux prestations ; cela a été confirmé avec un taux d'appel abouti de 92.27%. En matière de proactivité, **747 personnes ont été contactées dans le cadre de parcours client et 495 contacts lors des campagnes d'accompagnement (hors parcours clients)** durant la crise.

Au-delà de la Relation adhérents, l'essentiel était de maintenir l'accès aux droits et aux prestations et d'offrir un service de qualité.

Sur la plupart des process Famille, Retraite et Santé, des mesures spécifiques et dérogoires ont été adaptées pour permettre la continuité du service public :

✓ **Famille**

En termes de mesures dérogoires,

- la reconduction automatique des droits, appliquée au niveau national, relayée dans toutes les caisses de MSA.

- la suspension des mutations de dossiers avec une continuité de paiement par l'organisme d'origine.

20.013 bénéficiaires ont été accompagnés tout au long de l'année. 56,68% des dossiers ont été payés à échéance soit plus de 10,15% par rapport à l'année dernière.

✓ **Retraite**

Des mesures dérogatoires ont été mises en place également,

- La liquidation des retraites des non-salariés agricole avec un délai de 2 mois supplémentaires pour fournir les justificatifs de cessation d'activité.
- La liquidation des dossiers de l'ASPA sur la base des éléments déclaratifs, sans attendre le retour des pièces justificatives.

155.964 bénéficiaires de prestations retraite, une moindre évolution par rapport à l'année dernière et 79,31% des dossiers payés à échéance soit une augmentation de 11,85% par rapport à l'année précédente.

✓ **Santé**

De nombreuses mesures dérogatoires ont été appliquées :

- une prolongation systématique de 3 mois de la Complémentaire Santé Solidaire pour les bénéficiaires dont l'échéance était sur la période du 1^{er} confinement. Cette prestation est particulièrement importante en termes de continuité pour l'accès à la santé des plus fragiles d'entre nous ; **21.633 bénéficiaires de la CSS sont enregistrés.**
- un renouvellement de l'ordonnance médicale par le pharmacien pendant cette période.
- une mise en place de dispositifs dérogatoires pour accompagner la crise (cas contacts, cas COVID, personnes à risque, gardes d'enfants) sur **130.658 bénéficiaires** (127.640 en 2019). **53.207 arrêts de travail** ont été liquidés et **3.298.925 de feuilles de soins traitées.**

LES RESULTATS DE LA MSA DU LANGUEDOC

La MSA du Languedoc cette année s'est hissée au 7^e rang du classement national des caisses locales. Ce résultat est l'aboutissement d'une progression régulière depuis quelques années dans le classement des caisses qui traduit un bon niveau de qualité de prestations. 93,65% en 2019 (9^e rang), 90,10% en 2018 (10^e rang) et 79,80% en 2017 (16^e rang).

✓ **Relation Adhérents**

En termes de proximité, au-delà de la Relation adhérents et de la continuité de l'accès aux droits et aux prestations, la politique de renforcement de notre présence sur les territoires a été poursuivie en 2020. La mise en place de la structure itinérante dans l'Hérault a été particulièrement notable et portée directement par la MSA. Déjà très impliqué dans le réseau des Maisons France Services, le réseau MSA a comme spécificité sa présence dans les territoires ruraux et son expertise du milieu rural. Cette **structure itinérante portée directement par la MSA du Languedoc dans la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et du Grand-Orb** a été vraiment un point fort. Ce format est très apprécié et assez original, il permet vraiment de bien être présent sur l'ensemble du territoire 2 semaines par mois.

Deux autres structures similaires sont en cours d'étude et de déploiement : une dans l'Uzège et un dans le Lodévois.

Dans cette année de pandémie, il était intéressant tout en étant focalisé sur l'essentiel, de pouvoir continuer à mener ces projets qui tracent quelque chose d'ambitieux pour l'avenir.

❖ *« Accompagnement des entreprises, des exploitants et des employeurs »*

Un accompagnement renforcé des employeurs et des entreprises, impactés et très fragilisés du fait de la crise, a été mis en place. Accompagnement multiforme marqué par des mesures exceptionnelles, la MSA du Languedoc a relayé les mesures décidées au niveau national et essayé d'en faire bénéficier un maximum de nos adhérents.

Nous avons poursuivi notre **accompagnement spécialisé dans le cadre de la santé au travail** avec des conseils sur les plans de continuité au travail et la mise en place des gestes barrières. Quelques **2.313 appels proactifs envers les employeurs de main d'œuvre** ont été effectués pour aller au-devant des entreprises et des employeurs ; un taux de satisfaction très important, **97,5%**, a été noté suite à ces contacts.

Des solutions, **des aides financières COVID au nombre de 36 soit 22.198€** pour financer les mesures barrières ont été proposées et mises en place à destination de ces entreprises et de leurs salariés.

La continuité de l'activité a été assurée avec la mise en place de téléconsultation pour pouvoir assurer les rendez-vous nécessaires en médecine du travail : **4.073 convocations** (téléconsultations, visites médicales et entretiens avec les infirmières).

Les conseillers en entreprise et les conseillers en prévention ont rencontré, au départ, des difficultés pour assurer les visites en extérieur, puis ils ont rapidement repris leurs activités et leurs contacts. Des conseils sur les dispositifs dérogatoires et les mesures mises en place par le gouvernement ont été diffusés ; et plus particulièrement auprès de **40 grosses structures y compris tiers déclarant**.

Les services ont été très mobilisés sur **la mise en place des dispositifs exceptionnels d'aide au paiement des cotisations** avec tout un panel de dispositifs parfois complexes. Un déploiement conséquent d'actions de communication et d'explication a été effectué sur tous ces dispositifs, afin que chacun puisse en bénéficier et y accéder (aides au paiement, report des prélèvements de cotisations, non-application des majorations et pénalités de retard, exonération d'une partie des cotisations et contributions patronales).

❖ *« Soutien et d'accompagnement de nos adhérents les plus fragiles »*

L'accompagnement des plus fragiles est le 3e zoom sur cette activité de l'année 2020. Nous avons pu accompagner globalement certaines crises notamment grâce à notre **PGAC - Plan Global d'Accompagnement des Crises**. Ce dispositif permet à l'ensemble des acteurs au sein de la MSA du Languedoc de se concerter, de se coordonner et de se mobiliser en transversalité pour un **accompagnement global sur toutes les sphères individuelles, familiales, de l'emploi et de l'activité des personnes impactées par les crises**.

Septembre 2020 a connu le phénomène des intempéries dans le Gard. Des permanences ont été organisées suite à cet épisode cévenol, avec la profession, pour apporter aux bénéficiaires un soutien psychologique et les accompagner dans la constitution de leurs dossiers. **112.800€ d'aides financières ont été versées à 141 bénéficiaires** (soit 800 € par bénéficiaire). Les Elus nous ont également remonté les situations difficiles afin de les accompagner davantage.

Les dispositifs de soutien et d'accompagnement psychosocial ont été maintenus tout au long de l'année : Agir Ensemble, l'accompagnement des éleveurs victimes de la prédation du loup, la cellule pluridisciplinaire, l'accompagnement du mal-être et de prévention du risque suicidaire, thème qui a rejilli aussi avec le rapport parlementaire sur le mal-être des populations agricoles, et puis notre dispositif Agri' Ecoute.

Sur les mesures et les aides exceptionnelles en direction des plus fragiles, l'Action Sanitaire et Sociale a poursuivi notre implication dans ces dispositifs qui agissent par le biais de subventions ou d'aides financières individuelles. **Des aides exceptionnelles de solidarité ont été mises en place** pour les bénéficiaires :

- de certaines prestations familiales (150€),
- de l'ALF - Allocation de Logement Familial ou de l'APL – Aide Personnalisée au Logement avec un supplément par enfant à charge (+100€ par enfant) -de l'allocation de logement de moins de 25 ans et non étudiants (200€).

Madame Marie-Agnès GARCIA souhaite évoquer **MSA solidaire**. C'est une chaîne de solidarité portée par le réseau MSA pour faire face à la crise Covid-19 ; elle a mobilisé les Elus et les salariés de la caisse.

1.193 personnes ont été contactées de manière proactive et accompagnées au long cours. **736 appels réalisés vers les retraités** en situation d'isolement afin de leur proposer des solutions.

Deux opérations ont été plus particulièrement ciblées :

- **Noël solidaire** avec des dons de jouets et de denrées alimentaires pour les familles les plus en difficulté,
- **Les paniers solidaires en Lozère** avec la distribution de paniers aux familles aux revenus modestes.

Ces actions se sont menées en partenariat avec le Régime général et les partenaires locaux.

Durant cette pandémie, Madame Marie-Agnès GARCIA souligne la volonté de la MSA du Languedoc d'assurer la continuité de l'ensemble des activités, tout en accompagnant au mieux les adhérents durant la crise.

Les projets, la mobilisation se nourrissent aussi du sentiment d'avoir été présent, d'avoir été au rendez-vous. Une amélioration du service rendu se dessine toujours dans nos objectifs et, pour autant en termes de proximité, de bonnes pratiques et d'innovation, la MSA du Languedoc a su se réinventer sur sa façon d'être avec les adhérents, et sur l'accompagnement des difficultés. Cette expérience permettra d'affronter l'avenir avec force, conscience et confiance. La capacité de la MSA du Languedoc à s'adapter est porteur pour l'avenir et la prochaine Convention d'Objectifs et de gestion – COG.

COMPTES RENDUS FINANCIERS 2020

Madame Marianne CARIOU, Directrice Comptable et Financière de la MSA du Languedoc, présente les comptes rendus financiers.

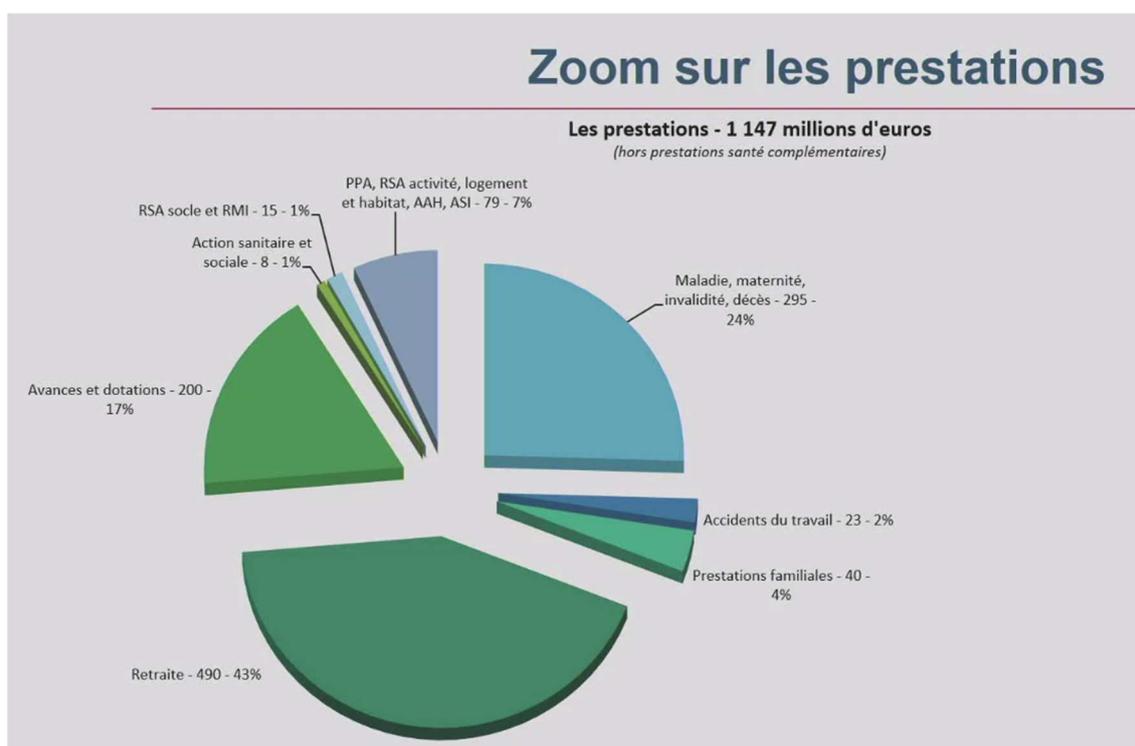
Les comptes 2020 ont été validés sans observation par la CCMSA avec un taux d'atteinte des objectifs de 98%, en matière de contrôle interne, indicateurs qualité des comptes et qualité des signalements et programmes de travail. Des résultats très favorables qui se situent au-dessus du résultat national de 97,5%.

1. Le compte de résultat

❖ Les charges de gestion technique

Les charges de gestion technique (prestations sociales, charges techniques, diverses charges techniques et dotations aux provisions) s'élèvent à 1.203.468 K€ au 31 décembre 2020, contre 1.193.602 K€ au 31 décembre 2019, soit une augmentation modérée de 0,83%, 9.866 K€.

La MSA du Languedoc a versé 1.147 K€ de prestations en 2020, en incluant les prestations versées pour le compte de l'Etat et des départements, notamment en ce qui concerne l'AAH – Allocation Adulte Handicapé, le RSA socle – Revenu de Solidarité Active - ainsi que les paiements aux établissements de santé, dotation globale notamment.



La structure des prestations est globalement stable par rapport aux années précédentes. Les effets de la crise COVID sont notés avec des augmentations sur la majeure partie des types de prestations, sauf paradoxalement sur la maladie, notamment sur les non-salariés, et des baisses également sur les accidents du travail non-salariés et l'ASS.

En faisant un focus sur les prestations maladie, on constate au global une baisse très forte sur les soins de ville, dans un contexte de crise sanitaire. De nombreuses consultations ont été annulées, reportées du fait des confinements. A l'inverse, apparaît une très forte augmentation à l'intérieur de ces soins de ville, par exemple sur les actes de biologie liée aux tests COVID. Il sera nécessaire de suivre ces lignes dans les comptes 2021 et de les analyser au regard de l'évolution du contexte sanitaire. On note également une augmentation importante des indemnités journalières COVID, fortement mobilisées en 2020.

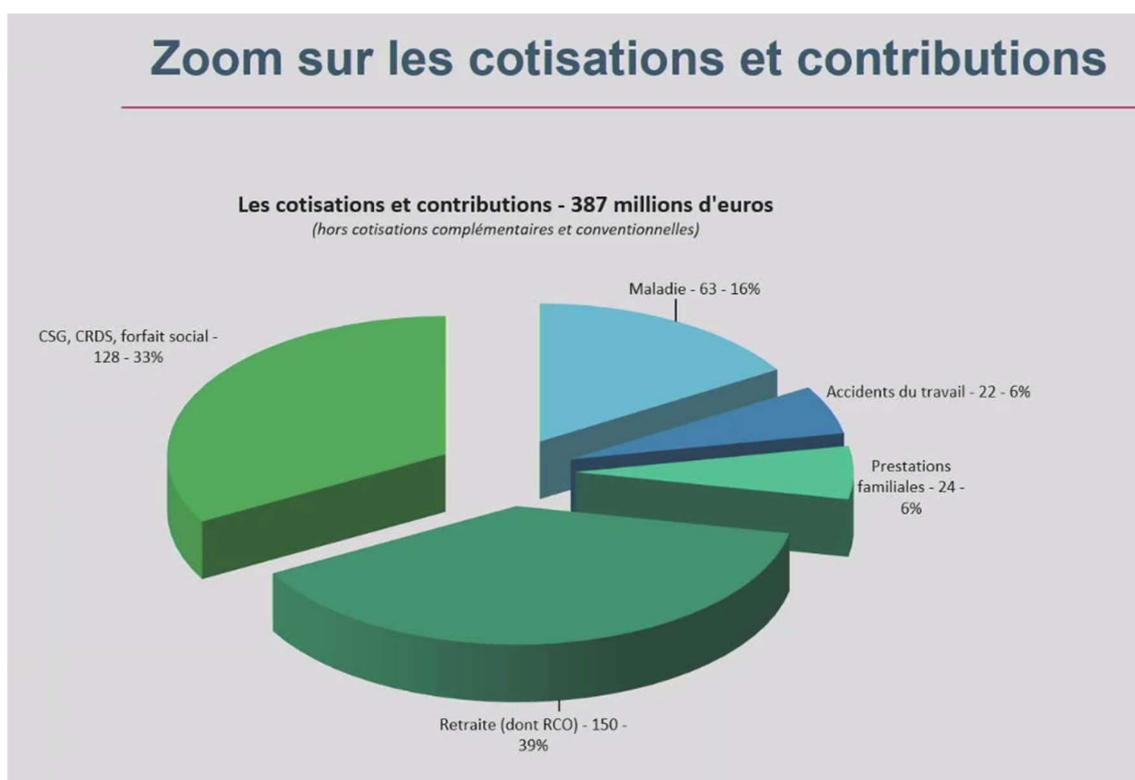
❖ Les produits de gestion technique

Les produits de gestion technique s'élèvent à 1.195.355 K€ au 31 décembre 2020 (+0.9%).

L'évolution des produits s'explique par la hausse des divers produits techniques (+1,43%) du fait de l'augmentation de la dotation de gestion technique et des reprises sur provisions (+5.80%), qui compensent la baisse des cotisations, impôts et produits affectés (-2,34%).

Les prestations versées (y compris pour compte de tiers) sont environ trois fois supérieures aux cotisations et contributions dues à la MSA du Languedoc. Pour illustrer ce cas, en 2018 pour 1,00€ cotisé, étaient versés 2,87€. En 2020, on note une augmentation progressive pour 1,00€ cotisé, 2,96€ de prestations versées.

En termes de cotisations et contributions, on constate une stabilité de la répartition par rapport aux années précédentes. Les montants sont tous en baisse, sauf sur la retraite et les prestations familiales.

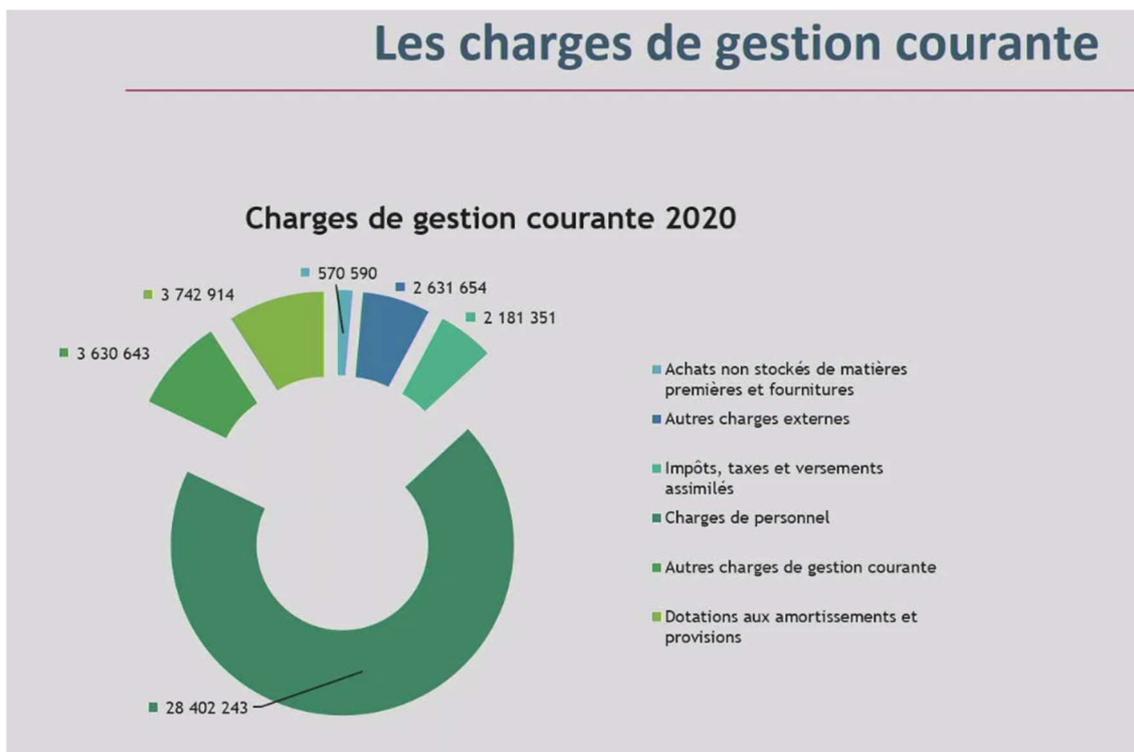


❖ Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante qui visent à financer le fonctionnement de la MSA, s'établissent à 42.159 K€ au 31 décembre 2020 contre 43.239 K€ en 2019. On note une poursuite de la baisse tendancielle des charges liées aux cadrages en baisse à la fois sur les charges de personnel avec (ETP notifiés) et sur les autres charges de fonctionnement de la caisse.

En 2017-2018, apparaissait une légère augmentation liée à l'amortissement des investissements très importants réalisés sur Odysseum et sur des évolutions de modalités de comptabilisation de l'intéressement. Depuis 2018, la baisse est régulière.

Les charges de gestion courante



On note sur les charges de gestion courante des effets importants liés à la crise sanitaire. Les frais d'honoraires, les frais d'huissier liés aux actions recouvrement ont diminué ; en effet, les interventions ont été suspendues pendant plusieurs mois. Des baisses apparaissent également sur les déplacements, missions, réceptions, comités, conseils, Assemblée générale, mais aussi sur les frais postaux et de télécommunications.

Certains postes ont augmenté, par exemple les dépenses liées aux équipements de protection individuelle (masques, gants, gel...). Cette hausse ne compense pas la baisse globale des charges liées aux actions qui n'ont pas été menées sur l'année 2020 en termes de fonctionnement interne de la caisse.

Sur les dépenses du personnel, la baisse est liée d'une part à la trajectoire ETP et d'autre part, durant la crise COVID, aux modes de fonctionnement revus, simplifiés et allégés sur un certain nombre de dispositifs, de manière temporaire. Le recrutement de CDD a également été moins important que les années précédentes, notamment en surcroît. On note donc une baisse assez importante de la masse salariale.

En termes de dépenses sur les frais de personnel, nous avons réalisé 99,5% du cadrage affecté (au niveau national : 98,5%). Sur les frais de fonctionnement (chapitre B, hors frais de personnel), une réalisation de 92,7% (au niveau national : 92,4 %).

❖ Les produits de gestion courante

Les produits de gestion courante s'établissent à 50.295 K€ en 2020 (-3,56%). Ils proviennent essentiellement de la dotation versée par la CCMSA afin de financer les charges de gestion courante (91%).

Les produits d'activité annexes (0,51%), les reprises sur provisions (31,6%) et les cotisations de médecine du travail (5,4%) complètent ces dotations.

Le résultat est nul sur l'ensemble des fonctions comptables, y compris sur la médecine du travail.

2. Le bilan

Le bilan est en relative stabilité, avec une baisse de 0,5%.

Concernant l'actif net, on constate une poursuite de l'amortissement de nos immobilisations suite aux investissements réalisés sur Odysseum et sur les agences en 2019, générant une baisse du compte Immobilisations. Au niveau des créances adhérents, nous avons une augmentation assez importante liée aux cotisations non encaissées sur l'encours, un effet direct de la crise sanitaire.

Sur le passif, on constate une stabilité des capitaux propres, une baisse des provisions pour risques et charges.

Au niveau des provisions et dettes, la stabilité masque certaines disparités, avec une forte baisse des comptes cotisants grâce à l'affectation des recettes à classer en 2020 et une augmentation forte des créateurs divers, due à une hausse des émissions, mais une baisse des encaissements sur la période.

Le bilan en milliers d'euros

Actif net

	2020	2019	2018
Immob. nettes	25 576	26 831	28 067
Créance adhérents	125 670	92 206	88 269
Créances diverses	50 181	83 456	74 975
Disponibilités	0	1	8
TOTAL	201 427	202 494	191 320

Le bilan en milliers d'euros

Passif

	2020	2019	2018
Capitaux propres (dont résultat = 0)	1 955	1 986	1 853
Provisions	29 692	33 353	31 207
Dettes	169 780	167 154	158 259
TOTAL	201 427	202 494	191 320

3. Résolutions financières

❖ **Approbation de la gestion du Conseil d'administration et des rapports présentés**

Vu les articles L.723-35 et R.723-106 du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu les rapports présentés ;

Vu le rapport de validation des comptes établi par le Directeur Général et la Directrice comptable et financière de la CCMSA ;

L'Assemblée générale de la MSA du Languedoc approuve à l'unanimité les rapports présentés en séance et donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

❖ **Ajustement de la réserve Santé-Sécurité au Travail (SST)**

Conformément aux dispositions de l'article D723-230 du Code rural et de la pêche maritime, l'Assemblée générale de la MSA du Languedoc doit ajuster le montant de la réserve SST à hauteur de la moitié des dépenses de l'année, soit un montant de 1.548.875,64€.

Au 31 décembre 2020, la réserve SST s'élève à 1.584.888,13€, soit un montant légèrement supérieur au plafond réglementaire.

Il est ainsi proposé d'ajuster la réserve à hauteur de son montant réglementaire, en prélevant la somme de 36.012,49 € sur cette dernière et en la transférant sur le report à nouveau.

Cette décision financière est approuvée à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée générale.

Le montant de la réserve SST s'établit donc, après adoption de la décision, à 1.548.875,64€.

Le report à nouveau passe quant à lui de 206.985,68€ à 242.998,17€.

PRESENTATION ET VOTES DES MOTIONS

Monsieur Cédric SAUR appelle à la tribune Monsieur Patrick FERRERES, Madame Anaïs AMALRIC-JOARY pour présenter les motions. Il rappelle que les motions sont proposées par les comités départementaux et permettent aux adhérents, par le biais du rôle de relai des élus, d'être entendus par les pouvoirs publics.

Motion n° 1

Motion lue par Monsieur Patrick FERRERES

Collège 2, département de la Lozère

« Les délégués de la MSA du Languedoc réunis en Assemblée générale, souhaitent que soit donnée aux caisses de MSA la possibilité d'accorder des **remises d'indus aux personnes précaires sur le risque maladie** en lieu et place des fonds d'action sanitaire et sociale, à l'instar des autres régimes. »

Monsieur Cédric SAUR soumet la motion au vote.

La motion est approuvée à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée générale.

Motion n° 2

Motion lue par Madame Anaïs AMALRIC-JOARY

Collège 1, département du Gard

« Les délégués de la MSA du Languedoc souhaitent que les **modalités de calcul du tarif journalier des services de remplacement soient alignées**, que le remplacement concerne une maternité ou **une paternité**. A ce jour, la CSG et la CRDS sont intégrées dans le calcul du tarif journalier en cas de maternité mais pas en cas de paternité. »

Motion n° 3

Motion lue par Madame Anaïs AMALRIC-JOARY

Collège 1, département du Gard

« Les délégués de la MSA du Languedoc souhaitent que les nouvelles règles d'attribution de l'allocation de remplacement paternité, entrées en vigueur le 1er juillet 2021, soient assouplies en permettant à l'exploitant de prendre les sept premiers jours de congé paternité non pas « immédiatement après la naissance », mais dans les 3 semaines suivant cette dernière. »

Motion n° 4

Motion lue par Madame Anaïs AMALRIC-JOARY

Collège 1, département du Gard

« Les délégués de la MSA du Languedoc souhaitent la création d'une indemnité légale de remplacement en cas de maladie ou d'accident du travail. A ce jour, le fonds d'action sanitaire et sociale est régulièrement mobilisé pour répondre à un besoin qui semble pouvoir être couvert sur le risque maladie ou accident du travail. »

Monsieur Cédric SAUR soumet les motions au vote.

Les motions sont approuvées à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée générale.

Motion n° 5

Motion lue par Monsieur Cédric SAUR

Collège 1, département de l'Hérault

« Les délégués de la MSA du Languedoc demandent **le maintien des effectifs du régime agricole**, seul à même de permettre le maintien de sa présence au sein des territoires ruraux et au plus proche de ses adhérents. »

Monsieur Cédric SAUR soumet la motion au vote.

La motion est approuvée à l'unanimité par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée générale.

RAPPORT MUTUALISTE 2020

Une vidéo est diffusée en amont du rapport mutualiste. Monsieur Christophe COMPAN, Elu au 1^{er} collège dans l'Hérault y présente son statut de délégué, son territoire et son action.

Monsieur Albert MOULET, premier vice-Président de la MSA du Languedoc, présente le rapport mutualiste.

Il confirme que l'année 2020 a été une année très particulière pour la vie mutualiste au sein de la MSA du Languedoc. Une année portée par l'élan de la mise en place d'une **nouvelle mandature**, mais également marquée par la **crise sanitaire mondiale** que nous avons tous traversée.

*2020 a débuté par le **temps des élections**. Nos adhérents ont élu, en janvier, 618 délégués cantonaux pour une durée de cinq ans, avec un taux de participation de 24%. Ces délégués ont ensuite élu, en septembre, les membres du Conseil d'administration de la MSA du Languedoc, composé aujourd'hui d'un tiers de nouveaux administrateurs que nous sommes ravis de compter à nos côtés. Le Conseil d'Administration a élu en septembre son Président et son 1^{er} vice-Président, entre autres.*

Pour mobiliser les électeurs, de nombreuses actions ont été déployées : campagnes médias (presse, TV, réseaux sociaux), implication des élus eux-mêmes pour valoriser leur rôle, forum élections, et même une campagne d'appels sortants à destination des électeurs afin de promouvoir notre modèle, en expliquer le sens et mobiliser un maximum de votants.

*La campagne a permis de mettre à nouveau en lumière les spécificités de la MSA et le **rôle incontournable des délégués cantonaux** en tant que relais indispensable entre les adhérents et la MSA, que ce soit pour transmettre des informations, remonter à la MSA les besoins du territoire ou encore construire des actions de terrain. Il tient à souligner que les syndicats des salariés se sont fortement mobilisés et impliqués.*

*La dynamique mutualiste était malheureusement à peine lancée avec nos nouveaux élus, et les réunions de secteurs tout juste terminées, lorsque la **crise sanitaire** s'est déclarée. L'année avait débuté avec nos traditionnelles réunions cantonales, toujours appréciées des participants élus et adhérents, ainsi qu'une réunion de travail avec les délégués cantonaux des secteurs Alès-Rousson-Uzès afin de préparer l'Assemblée Générale qui aurait dû se tenir à Alès en avril.*

Une fois passé le choc consécutif au premier confinement, les élus MSA ont très vite été mis à contribution dans le cadre de la crise sanitaire.

*Dans le cadre de l'opération **MSA Solidaire**, les élus ont été invités à participer à cette démarche de solidarité nationale dès le mois d'avril en contactant des personnes fragilisées par la crise sanitaire afin de prendre de leurs nouvelles, nouer un lien ou encore proposer leurs services.*

*Au printemps 2020, ce sont **238 actions et contacts menés par les délégués** qui ont été recensés ! Parmi ces actions, des visites de convivialité, de la cuisine pour des associations humanitaires, l'aide aux courses et aux démarches administratives, ou encore des distributions de gels hydro alcooliques.*

*Dans le prolongement de cette action, les élus ont également participé à la démarche **Noël solidaire** en faisant des dons de jouets, de denrées alimentaires ou encore des dons en argent. Une action a été présentée par Monsieur Christophe COMPAN dans son secteur qu'il a menée dans le cadre de la crise sanitaire et nous l'en remercions.*

***Être délégué, c'est bien évidemment faire office de relais** dans le cadre de la remontée des situations de personnes en difficulté auprès de la MSA.*

*En 2020, cet engagement s'est par exemple traduit par la mobilisation de nos délégués après le dramatique **épisode cévenol** qui a touché le département du Gard à la fin du mois de septembre. Avec les équipes de la MSA et ses partenaires, les élus ont apporté leur soutien aux adhérents à l'occasion de permanences mises en place à Saint Jean-du-Gard, au Vigan et à Saint-André-de-Majencoules.*

***Aller à la rencontre des adhérents et se faire connaître** n'a pas été chose facile, dans la mesure où la quasi-totalité des actions de terrain ont été annulées ou reportées. Cela a néanmoins pu se faire à l'occasion des campagnes tracteurs organisées par le Service Santé Sécurité au Travail, durant lesquelles les exploitants peuvent bénéficier d'un diagnostic mécanique et d'un contrôle de la vue et de la tension par un professionnel de santé de la MSA.*

*L'année 2020 n'a certes pas été propice aux rencontres conviviales dont nous avons l'habitude, mais certains liens ont pu être maintenus grâce à l'utilisation des **outils dématérialisés, numériques**.*

*Après l'annonce du premier confinement et au regard des longues périodes de restrictions rencontrées, il était nécessaire d'imaginer toutes les solutions possibles pour maintenir les élus informés de la situation sanitaire, des dispositifs mis en place par la MSA pour ses adhérents (aides financières, dispositifs d'échéance, protocoles de santé), mais également pour **maintenir le lien** avec ces derniers.*

*Pour cela, la **communication** a donc été renforcée. Certains nous ont même fait part du trop grand nombre d'emails adressés par la MSA à ses élus afin de les tenir informés ! Une newsletter*

recensant les informations importantes de l'organisme et du régime, ainsi que les actions déployées sur le territoire par ou avec des élus, a également été remise en place en décembre 2020.

Décembre 2020, c'est aussi une Assemblée Générale pas comme les autres. Pour la première fois, elle s'est tenue à distance et environ 170 élus se sont mobilisés en se connectant.

C'est pourquoi je suis particulièrement heureux, après ces longs mois d'échanges à distance, de vous retrouver dans une ambiance un peu plus chaleureuse, malgré la fraîcheur de la salle.

Nous retiendrons de cette expérience que la MSA et ses élus ont su faire preuve d'une immense adaptabilité, malgré les moments de lassitude bien compréhensibles, que nous tenterons de faire oublier en multipliant les actions de terrain et les temps d'échange au sein des échelons locaux.

2020 est bien entendu synonyme de changement au sein de nos instances de gouvernance, au-delà du renouvellement induit par les élections et l'arrivée de nouveaux élus.

*En novembre 2020, les nouveaux **Comités Départementaux** ont été installés sur nos trois départements. Composés d'administrateurs du département, d'élus cantonaux et d'un représentant de l'UDAF, ces comités garantissent la représentation des adhérents au sein de chaque département. Ils travaillent sur le développement de leurs territoires et formulent de nombreuses propositions au Conseil d'Administration.*

*De ces comités départementaux, émanent une **commission sociale et une commission économie et territoires**. Les commissions sociales ont vocation à étudier les demandes d'aides d'Action sanitaire et sociale à caractère individuel. Les commissions économie et territoires sont quant à elles amenées à se prononcer sur les dossiers de demandes de prises en charge des cotisations, les demandes de remises des pénalités et à élaborer des propositions d'actions à mener sur le territoire. **Elles permettent aux élus qui y siègent d'œuvrer concrètement, dans un esprit mutualiste, à l'amélioration des situations vécues par nos adhérents et à la dynamisation de notre action territoriale.***

***La nouveauté réside également dans l'animation de notre réseau mutualiste.** En mai 2020, Monsieur Dominique BLANC, responsable de la Vie Institutionnelle et animateur du réseau d'élus héraultais a quitté la MSA du Languedoc pour rejoindre d'autres horizons, dans lesquels il semble s'épanouir pleinement. Madame Adeline GERBAIL, notre ancienne animatrice lozérienne, a quitté la MSA en juillet 2020.*

Madame Anne DELON et Madame Johanna PITON leur ont succédé en Lozère et dans l'Hérault et vous accompagnent depuis lors au quotidien dès que vous en exprimez le besoin. Madame Anne BARONI continue sa mission dans le Gard. Une responsable de service Vie des territoires, qui rassemble désormais les fonctions Vie mutualiste et Communication, nous a également rejoints, Madame Marine BOYER.

Souignons, enfin, le départ de Monsieur Gauthier DE GUALY, qui était en charge de la Vie mutualiste au sein de l'équipe de direction de la MSA et qui a pris ses fonctions de Directeur général dans le Sud-Ouest en milieu d'année. Il a été remplacé dans ses fonctions par Monsieur Clément BAREAU, qui a repris le flambeau en juillet 2020.

Les prémices de cette nouvelle mandature n'ont donc pas été des plus aisés ! L'année 2021 étant désormais bien avancée, nous constatons que la crise sanitaire est désormais mieux maîtrisée. Les réunions d'échelons locaux ont pu être organisées en juin, et les élus vont de nouveau à la rencontre des adhérents à l'occasion des diverses actions menées par les services de la MSA.

Rappelons-nous qu'après cette crise sanitaire, les adhérents fragilisés auront encore plus besoin de notre mobilisation. Nous comptons sur vous, délégués de la MSA, pour participer à cette mobilisation, en nous permettant de continuer à innover, dans un souci permanent de proximité.

Merci de votre attention, et merci pour votre implication au quotidien pour porter les valeurs de la MSA.

VALORISATION DE L'ECHELON LOCAL

Monsieur Cédric SAUR appelle les Elus de l'échelon local ayant le plus mobilisé ce jour.

Cette année, deux échelons locaux sont à égalité avec 44,44% de participation : **Aigoual et Piémont cévenol – Vaunage**.

Afin de valoriser leur mobilisation, les Elus présents de ces secteurs partageront un moment de convivialité lors d'un repas commun, afin d'échanger sur les projets à porter sur leurs territoires.

RAPPORT DU COMITE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Monsieur Cédric SAUR invite Monsieur Gaby SOUSTELLE à présenter le rapport du Comité d'Action Sanitaire et Sociale 2020.

Monsieur Gaby SOUSTELLE présente le rapport.

*Les intervenants auxquels je succède à cette tribune ont eu l'occasion de mettre en évidence l'atypie de cette année 2020, qui restera pour beaucoup une année de **ruptures**. Ces ruptures, la MSA a le devoir de les prévenir et, lorsque cela n'est pas possible, de les accompagner dans le cadre de son action sanitaire et sociale. Force est de constater que le besoin en la matière n'a malheureusement jamais été aussi important qu'en cette période tourmentée.*

*Malgré l'année difficile que nos adhérents, nos élus et les salariés de la MSA ont eue à traverser, je propose, à travers mon intervention, une vision positive de ce nous avons et pourrons déployer auprès des personnes et au sein de nos territoires. Nous avons aujourd'hui besoin **d'optimisme**, et j'ai la conviction que notre action sanitaire et sociale peut en être un vecteur important.*

*Comme vous le savez probablement, l'action sanitaire et sociale revêt de multiples facettes. Qu'il s'agisse des moyens humains, techniques ou budgétaires que déploie la MSA, tous sont tournés vers un **objectif** : aider les personnes à **satisfaire leurs besoins essentiels**, des besoins*

physiologiques jusqu'au besoin d'accomplissement de soi, en les rendant acteurs de leur parcours de vie. En contribuant au **développement du pouvoir d'agir** de ses adhérents, **la MSA contribue à leur donner une place, là où notre société tend parfois à les marginaliser**. Cela peut apparaître théorique mais c'est avec cette conviction profonde que nous tentons, au quotidien, avec mon ami Dominique DELMAS, co-Président du CPASS, d'agir aux côtés des membres du comité des membres du CPASS, et je tenais à le partager avec vous.

D'un point de vue plus concret, et au-delà des moyens qu'elle nous conduit à engager, l'action sanitaire et sociale de la MSA du Languedoc se traduit par **l'accompagnement individuel** de ses adhérents et par sa **présence sur les territoires**.

Notre accompagnement spécialisé prend la forme de **parcours** autour desquels nous cherchons à organiser notre action, afin de fournir aux adhérents qui traversent des événements de vie tels que des problèmes de santé, des problèmes de pérennité de leur activité professionnelle, ou, de manière plus positive, d'heureux événements familiaux, le soutien nécessaire au franchissement de ces étapes de vie. Afin de leur permettre, toujours, de se projeter positivement vers l'étape suivante, que ce soit à travers une intervention individuelle ou une action collective.

Notre **présence sur les territoires** est quant à elle incarnée de différentes manières. D'abord, par **l'implantation physique** de nos travailleurs sociaux, qui leur permet d'interagir avec le territoire de vie de nos adhérents et de développer des partenariats locaux porteurs de sens et de projets concrets. Ensuite, par la place que cherche à prendre la MSA dans les **dispositifs locaux** tels que les conventions territoriales globales, les chartes familles, ou encore les contrats locaux de santé. Que ce soit à Langogne, Uzès, Lodève, Beaucaire, ou encore Quissac, nous cherchons à favoriser la coordination des acteurs présents sur le territoire et veillons à la complémentarité de nos actions avec celles de nos partenaires. Nous pouvons à cet égard souligner le travail de qualité réalisé aux côtés des CAF et de la CCSS sur nos trois départements, dans le cadre de partenariats que nous chercherons à renforcer au cours des temps à venir. Incarnée, enfin, par la part prise par la MSA dans les **réflexions structurantes** menées dans le cadre des plans pauvreté ou encore les schémas départementaux des services aux familles, aux côtés des partenaires que sont les conseils départementaux et les CAF, et bien d'autres encore.

Suite à ce premier temps d'intervention un peu conceptuel, il me semble important de rappeler que la **continuité des activités** en matière d'ASS a été assurée pendant toute l'année 2020, et ce malgré la crise sanitaire, grâce à une réinvention de nos façons de faire.

La MSA du Languedoc a su assurer, en ASS comme dans d'autres domaines, la **continuité des paiements aux assurés et aux structures partenaires**. En 2020, ce sont près de 8 millions d'euros qui ont été dépensés au titre du fonds national d'action sanitaire et sociale, dont 4 millions en prestations extralégales, 2,5 millions au titre des missions nationales et 1,6 millions en prises en charge de cotisations sociales. Ce sont ainsi plus de 9.000 familles qui ont bénéficié d'une aide au titre des prestations extralégales, près de 500 adhérents qui ont bénéficié d'une aide maladie, et plus de 1500 qui ont perçu une aide « bien-vieillir » (portage de repas, téléassistance, secours).

Notre « **service socle en ASS** » a ainsi été préservé, qu'il s'agisse des aides financières individuelles, des subventions ou du fonctionnement de l'association Cap Prévention Séniors, fruit de notre coopération avec la CARSAT et la MSA Grand Sud. Nous attendons de la poursuite de notre partenariat avec nos voisins de Grand Sud et avec nos amis de la CARSAT beaucoup de bénéfices pour nos adhérents et nos territoires, que nous saurons encore mieux valoriser au cours des temps à venir.

*La MSA a également su se montrer réactive afin d'accompagner les familles qui ont eu à faire face à des **événements de vie difficiles**. La crise sanitaire, bien entendu, qui nous a conduits à verser, en fin d'année, une aide à plus de 5.100 familles dont le quotient familial était inférieur à 900€. L'épisode cévenol qui a frappé le nord du département du Gard en septembre 2020, ensuite, qui a nécessité d'accompagner les familles touchées, à travers le versement d'une aide de 800€ à 141 d'entre elles et, surtout, grâce à un accompagnement social de proximité.*

*La MSA du Languedoc a, enfin, su **innover et proposer des actions nouvelles**, tout en s'appuyant sur son savoir-faire en matière d'accompagnement des crises agricoles. Dans le cadre de l'opération MSA Solidaire, présentée par notre Directrice Générale, le service ASS a déployé les paniers solidaires en Lozère, puis dans le Gard, l'opération étant en cours de déploiement dans l'Hérault. Elle consiste à fournir des paniers alimentaires à prix réduit à certaines familles suivies par les travailleurs sociaux de la MSA, et de les sensibiliser aux enjeux liés à l'équilibre alimentaire et ainsi d'œuvrer dans le champ de la prévention sanitaire. Elle a aussi, lors du premier confinement, déployé une campagne d'appels sortants massive qui a permis aux travailleurs sociaux de contacter près de 3.000 adhérents fragilisés par la crise. S'y sont ajoutés les 1.500 retraités contactés par l'association Languedoc Accompagnement, dans le but de rompre l'isolement et orienter les retraités vers les interlocuteurs appropriés, et détecter les situations d'urgence à suivre via nos services ASS et Relation adhérents.*

*La réussite de cet accompagnement dans un contexte difficile, la MSA du Languedoc la doit à l'implication de ses salariés et de ses élus, mais également à ses **partenaires**, et notamment à ceux qui sont membres des dispositifs Agir Ensemble dans nos trois départements. Je tiens à les remercier pour leur implication et souligner que la MSA est encore plus efficace lorsque son action s'appuie sur les forces du réseau entretenu au sein des OPA. Nous l'observons chaque jour lorsque nous œuvrons dans le champ de la prévention du **mal-être professionnel**.*

Je souhaitais terminer mon intervention en rappelant notre ambition pour l'action sanitaire et sociale de la MSA, que je pourrais résumer ainsi : une action localisée, territorialisée, qui s'appuie sur des équipes et des élus, dotée de moyens préservés et en phase avec les besoins de nos adhérents.

**INTERVENTION DE FRANCOIS-EMMANUEL BLANC
DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE CENTRALE DE MSA
(CCMSA)**

Monsieur Cédric SAUR invite Monsieur François-Emmanuel BLANC à prendre la parole et le remercie de sa présence et sa participation à l'Assemblée générale.

Monsieur François-Emmanuel BLANC remercie de cette invitation et tient à féliciter la caisse pour l'ensemble des résultats qui ont été présentés et aussi pour le dynamisme ressenti à travers l'ambiance qui règne dans cette salle.

Il tient également à remercier les partenaires présents, caisses de MSA, CARSAT, CAF, le représentant de l'Etat, pour la qualité des relations entretenues. Ces dernières sont déterminantes notamment pour la gestion des crises dans lesquelles nous sommes encore aujourd'hui. Il félicite à nouveau la caisse pour ces résultats obtenus, avec son binôme de mutualisation MSA Grand Sud, sur le plan de l'efficacité. Une performance reconnue dans l'ensemble du réseau est soulignée, ainsi que les initiatives prises pour persévérer et poursuivre dans cette ligne. La période qui vient de s'achever est marquée par une grande résilience, une adaptation grâce aux qualités intrinsèques de notre modèle : la démocratie en premier lieu, le guichet unique et le territoire. Un des grands effets de la crise que nous venons de traverser est finalement la consolidation de la notion de territoire, de l'importance que revêt, aux yeux des politiques publiques, aujourd'hui le territoire au point d'en faire, sans doute, un des thèmes majeurs lors des prochaines échéances électorales et qui sont importantes pour les années à venir.

“Notre modèle, fondé en particulier sur la démocratie, est celui qui a permis d'être au contact des populations les plus fragiles au moment où elles avaient le plus besoin de nous. Le territoire est un refuge, et plus précisément pendant la crise. Le télétravail s'est développé avec l'arrivée massive dans les territoires ruraux, de néo-ruraux qui avaient des conditions de vie bien meilleures que celles des appartements parisiens ou des grandes métropoles. Cette proximité est la vôtre, être des vigies en toute proximité, comme dit dans le témoignage donné depuis le « Pas de l'Escalette ». Cette relation de proximité nous permet de donner du sens à cette relation sociale première : avoir de vrais gens qui parlent à de vrais gens, la caractéristique de notre mode de fonctionnement.”

Il souligne aussi que cette démocratie est un trésor dans la mesure où peu de services publics en France peuvent fonctionner avec un réseau de 15.000 bénévoles, les délégués. Les Pouvoirs publics parfois l'oublient ne voyant dans la vie mutualiste qu'un facteur de coûts à comprimer. Notre logique est d'entretenir le dynamisme de la vie mutualiste. Cette caractéristique-là est l'une des premières de la Mutualité Sociale Agricole, elle fait notre force ; la densité de ce réseau nous permet de nous appuyer sur un collectif et sur une dynamique, et par ailleurs de porter les projets. Par exemple, MSA 2025 a été au cœur de la négociation de la COG ; issue de 18 mois de débats dans notre réseau, dans l'ensemble des caisses MSA, élus et salariés, et approuvée à 82% par l'Assemblée générale de la CCMSA en juin 2019. Elle a été la matrice de la négociation de la COG.

Ce bénévolat, cette interface avec de multiples élus, de multiples acteurs territoriaux, est vraiment la spécificité de la MSA. Elle doit être préservée et plus particulièrement dans la période de crise que nous venons de traverser. Cette qualité-là nous a permis de dépasser les difficultés qui étaient les nôtres. Cette année 2020 a été aussi celle d'avancées sociales continues, en tout cas significatives.

“Pendant cette crise, nous avons continué le travail de proximité avec les Pouvoirs publics au plan national et accompagné à un certain nombre de mouvements, notamment la création de la branche autonomie et les évolutions de la retraite, la Loi Chassaigne. Ces évolutions ont été soutenues de manière très directe, voire que nous avons suscitées.

Sur l'autonomie, nous avons dû agir de manière très proche du Gouvernement à travers les parlementaires finalement, pour faire en sorte que la MSA puisse voir sa place reconnue au moment où se crée la 5e branche, cette branche nouvelle de la protection sociale. Si la MSA, les Elus n'avaient pas été présents avec notre réseau relationnel, les Députés, les Sénateurs, ceux proches du monde agricole, nous n'aurions pas obtenu la reconnaissance qui était la nôtre dans le cadre de la branche autonomie. Grâce à nos appuis du Sénat, grâce à nos appuis de l'Assemblée nationale, nous avons pu obtenir que le projet de loi qui crée la branche autonomie mentionne la MSA comme l'un des acteurs de cette branche. Malgré les premiers engagements qui avaient été pris vis-à-vis de nous, le projet de loi avait oublié le rôle de la MSA en la matière. Et c'est grâce à nos interventions au Sénat que le Sénat a voté un amendement qui réintroduisait la MSA dans la branche autonomie. Et grâce à nos relations aussi avec le rapporteur à l'Assemblée nationale, nous avons pu maintenir qu'en commission, le vote du Sénat soit consolidé,

ce qui a conduit le gouvernement à faire adopter un amendement lors de la séance plénière de l'Assemblée nationale, pour faire en sorte que nous puissions avoir notre rôle reconnu sur ce secteur-là. Une belle avancée 2020 à ne pas oublier ! Compte tenu des perspectives sur la branche autonomie, ces sujets sont des thèmes d'avenir et la MSA doit rester présente, avec toutes ses caractéristiques sur ce modèle.

Sur la retraite, les avancées de la loi Chassaigne vont se mettre en place dans les prochaines semaines. C'est un travail de longue haleine, de qualité, porté par les élus. Nos relais parlementaires ont permis que cette loi puisse se mettre en place dans des conditions qui sont celles que nous avons soutenues."

Il cite au titre des avancées de l'année 2020, faisant suite à la pénurie de médecins, une expérimentation permettant une plus large délégation de tâches aux infirmiers SST. À travers cette expérimentation et sa future généralisation, la MSA a une voie supplémentaire pour répondre à nos missions, nos engagements indépendamment des efforts portés pour favoriser l'arrivée de médecins du travail. Ce domaine est bien l'une des dimensions de notre guichet unique, de cette approche globale des personnes et des situations qui est importante, demain.

"L'année 2020 a été celle du démarrage de la négociation de la COG puisque cette négociation a pris un an, commencée au mois de septembre de l'année dernière, le 18 septembre. Nous nous sommes appuyés sur l'ensemble du groupe MSA qui a été finalement encapsulé, intégré dans le projet de COG que nous avons proposé à l'état le 18 septembre 2020 et qui a servi de base et de support à la négociation. Notre première action en la matière !"

Monsieur François-Emmanuel BLANC précise qu'aujourd'hui les négociations s'achèvent, les dernières corrections sur le texte final sont apportées. Finalement, l'avenir souhaité pour la MSA 2025 va pouvoir se réaliser à notre main, dans le cadre de la COG que nous allons mettre en place. Les résultats de cette négociation mettent en évidence la plus faible baisse des moyens sur le plan des effectifs depuis 20 ans. Et d'une manière plus globale, nous connaissons des augmentations sur des budgets significatifs (Prévention, FNASS, Informatique) et une stabilité sur nos investissements, y compris sur l'immobilier. Ces éléments confirment bien que c'est la meilleure COG depuis 20 ans, malgré le contexte et malgré une négociation extrêmement difficile.

"Nous avons commencé sur la lignée des COG précédentes qui connaissaient d'emblée une réduction des effectifs de 1.500 personnes et nous n'avons pas ce résultat-là à la fin. Nous avons pu négocier grâce au projet MSA 2025 que la baisse des effectifs initiale soit calée, sur ce que nous pensons et nous croyons, sur ce qui est possible pour nous en termes de gains de productivité sur la production, sur le back-office, sans toucher au front office, sans toucher à notre présence territoriale, qui elle-même sera renforcée à travers les Maisons France Service. On vous propose de les redéployer dans l'action territoriale intégralement. Là-dessus, on n'a pas un succès complet mais on a un certain succès assez significatif néanmoins. L'Etat n'a jamais accepté que les gains de productivité, une fraction de 750, soit redéployée immédiatement pour créer les Maisons France Services alors que nous avons à travers notre programme de 200 maisons France Services, soit 400 créations de postes possibles, 2 personnes par espace France Services sans correspondre tout à fait au besoin.

En effet, des espaces France Services fonctionnent avec moins d'effectifs. La MSA finance une partie de ces espaces France Services à travers une dotation 1.200.000€ versée chaque année par l'Etat pour l'ensemble des espaces France Services. Et l'Etat, pour des raisons de principe indique qu'étant spécialisée dans la protection sociale, la MSA ne peut pas financer directement ses effectifs alors même que la logique voudrait qu'on puisse le faire. 52% au moins des motifs d'accueil dans les espaces France Services sont des motifs de protection sociale et nous opérons dans les espaces France Services que nous créons. Nous disposons d'un cahier des charges bonifié, avec un service amélioré par rapport à la moyenne des espaces France Services et nous intervenons pour le compte de l'ensemble des caisses de la protection sociale à travers un partenariat renforcé.

Nous avons obtenu néanmoins dans le cadre de la négociation, qu'au-delà même des 70 personnes déjà intégrées dans les espaces France Services que nous avons redéployés, que le

programme de création des espaces France Services soit validé par l'Etat. Pour chacun de ces espaces France Services, nous allons percevoir 30.000€ de dotation (dotation de principe pour ces espaces France Services portés par l'Etat). Et lorsque nécessaire, nous avons l'autorisation d'aller rechercher des financements complémentaires auprès des collectivités territoriales, peut-être auprès de l'Europe (recherche en cours) et peut-être également auprès de la Banque des territoires, lorsque c'est possible.

Nous aurions souhaité que l'Etat nous autorise le redéploiement de ces 750 postes immédiatement sur l'action territoriale. Nous ne l'avons pas obtenu dans sa totalité : des nouvelles créations d'emplois pourront être faites pendant la période de la COG. Le solde pourra être effectué entre le bilan des -750 postes rendus progressivement sur la production dans les 5 ans grâce au gain de productivité (150 emplois par an et en moyenne sur les 35 caisses et les 2 caisses à compétence nationale [IMSA et la CCMSA]), soit de l'ordre de 4, l'équivalent temps plein par an en moyenne et la création de postes dans l'action territoriale dont on mesurera le volume à la fin de la COG. Cette diminution de nos emplois devrait être inférieure à 500 assurément compte tenu de l'ensemble de ces perspectives. Le sujet le plus difficile dans la COG, traité lors de nos échanges avec les Présidents, les premiers Vices Présidents et les Directeurs notamment la semaine dernière, s'appelle le Chapitre B : le fonctionnement courant. Un dogme, côté Direction du budget et Direction de la Sécurité Sociale, implique une baisse des dépenses de fonctionnement courant des opérateurs quels qu'ils soient. Il est nécessairement représenté par une pente de -5% par an sur les 5 ans. Ce dogme n'a pas pu être contourné, annulé. Nous avons obtenu d'atténuer la charge représentée par deux opérations : les charges de fonctionnement courant ont été sorties du périmètre (10% de la totalité du budget : 5.000.000€ correspondant à des dotations externes) ainsi que la charge de 3.000.000€ des élections. Or, ce budget sera donné à la fin de la COG pour les 2 dernières années.

Vous avez noté d'ailleurs que le modèle électoral n'est donc pas du tout remis en cause par l'Etat. La spécificité de notre modèle est bien reconnue, il n'y a pas de programme visant à la suppression de la MSA à l'horizon connu, dans le cadre de cette négociation. Nous avons obtenu également l'augmentation du budget informatique de l'ordre de 20%. Cette hausse va nous permettre d'éviter de prélever sur le chapitre B, comme réalisé lors de la précédente COG, quelques 50.000.000€ au total sur les 5 ans (10.000.000€ par an versés depuis le chapitre B sur l'informatique). Nous disposerons donc de marges de manœuvre budgétaire sur ce chapitre. Nous pourrions assurément garantir notre engagement politique : le maintien de la vie mutualiste, et c'est fondamental pour nous. Sur nos budgets techniques, sur nos budgets d'interventions, le FNASS augmente de 10%. Nous avons obtenu ce que nous avons demandé.

Sur le fond de la prévention, nous avons également obtenu ce que nous avons demandé, c'est-à-dire à périmètre constant une augmentation de 3%. Sur le budget d'investissement, une stabilité est notée : 20.000.000€ par an garantis. Le budget sur l'immobilier est la reconduction de celui des années précédentes, une situation tout à fait particulière : le financement du siège de la CCMSA n'en fait plus partie (50.000.000€ qui ne sont plus à financer).

Nous nous attendions à un traitement de l'Etat plus strict, et cela libère également des marges de manœuvre. Nous avons effectivement depuis 3 COG, la meilleure depuis 20 ans et les chiffres le démontrent, ce n'est pas de la forfanterie que de le dire. Nous le devons à cette négociation qui a été basée sur MSA 2025 donc grâce au projet, grâce à la vision, la vista qui est la nôtre. Cette vision-là nous a permis d'aller au contact avec des propositions, d'être proactifs dans la négociation et pas d'attendre qu'on nous mange, entre guillemets, ou qu'on nous passe un coup de rabot sur des dépenses et sur une activité courante.

Nous avons été force de proposition, nous avons monté une stratégie de négociation à plusieurs niveaux : un niveau administratif avec une équipe de négociation qui a été mise à rude épreuve, côté Caisse centrale, et qui a fait son boulot, un niveau technico-politique, soit en lien avec des cabinets ministériels, et enfin, un niveau purement politique : rencontres des Ministres en direct, Premier ministre et Président de la République.

Nous avons, grâce à ces trois niveaux en interaction permanente, obtenu que les obstacles initiaux portés, avec combien de virulences par la Direction de la Sécurité Sociale et la Direction du Budget, sautent.

Des interlocuteurs à très haut niveau nous disaient qu'une bonne COG ne peut pas être la vôtre, elle manque d'ambition. Une bonne COG : c'est le volume de la baisse des effectifs. Notre niveau d'ambition est la réalisation du projet, et ce que l'on fait pour les territoires. Un des acquis de cette crise que nous venons traverser, c'est l'émergence de la notion de territoire autour de la protection sociale, avec la protection sociale.

Aujourd'hui, nous sommes d'une certaine manière, aux avant-postes de la protection sociale. Nous avons une caractéristique propre d'être tout à la fois : organismes de protection sociale mais aussi organisme professionnel agricole. Cette double caractéristique nous est donnée par la Loi : la capacité d'intervenir non seulement vis-à-vis de nos adhérents pour les agriculteurs et les salariés agricoles, mais aussi le devoir d'intervenir en action sanitaire et sociale pour la totalité des territoires ruraux, pour l'ensemble des populations qui résident sur ces territoires ruraux.

Cette obligation qui est la nôtre est celle du code rural. Et aussi paradoxal que ça puisse paraître, c'est grâce à des personnes respectueuses du droit. Un certain nombre de partenaires nationaux ont des difficultés à le comprendre. Nous avons une action directe auprès de nos adhérents à travers les prestations, les actions de proximité qui sont les nôtres, mais nous avons aussi une action directe sur notre écosystème sur les territoires eux-mêmes, c'est à dire sur le système dans lequel les gens vivent. Améliorer le territoire, faire revenir les services publics en territoire, accompagner des actions d'insertion, tout ce que nous pouvons faire pour épauler le dynamisme des territoires ruraux, c'est aussi travailler au bien-être des populations, et le sens premier de la protection sociale est bien d'apporter du bien-être à la population, supprimer la peur du lendemain, soit l'origine de la protection sociale.

Notre action vise tout à la fois notre cœur de cible, les prestations, mais également tout l'environnement. Le Ministère de la cohésion des territoires rappelle régulièrement d'ailleurs de développer les aménités des territoires ruraux c'est à dire la qualité de vie dans ces territoires et faire en sorte qu'il y ait des écoles, des commerces, des services publics. Tout ce qui fait la vraie vie au quotidien !

Dans certains des territoires que vous incarnez, il y a quelques années, des commerces de proximité existaient, certains ont fermé, d'autres se sont déplacés dans des centres commerciaux, d'où un manque d'attractivité. Et notre travail est de faire en sorte que tous ces sujets-là réémergent et soient portés par la MSA au titre de notre engagement.

Un dernier mot avant de conclure : notre action, votre action, celle qui a permis ce résultat de dans la négociation de la COG, et donc de nous permettre de réaliser MSA 2025, doit se prolonger.

La réussite qui a été la nôtre dans la négociation, nous la devons non seulement à cette action nationale mais aussi à l'action locale et territoriale : la stratégie d'influence, l'action pédagogique auprès des décideurs locaux, ceux qui ont aussi des relais nationaux, le fait de rencontrer régulièrement vos députés, vos sénateurs, les sous-préfets, les préfets, les présidents de conseils départementaux, les élus locaux, les présidents de Comcom. Tous ces acteurs en partenariat avec nos collègues des organismes professionnels agricoles qui ont aussi leur propre réseau, tout ce travail de territoire est essentiel pour l'avenir. Il doit se poursuivre et c'est la raison pour laquelle nous venons de lancer plusieurs initiatives régionales qui vont se dérouler jusqu'à la fin de l'année pour la ruralité, les territoires. Nous souhaitons poursuivre notre action de pédagogie auprès des décideurs institutionnels, pour que nous commencions, d'ores et déjà, à préparer la prochaine négociation de la COG : actualiser MSA 2025 à 2030.

Nous souhaitons préparer les messages 2030 à travers la consolidation de notre vision et du rôle de la MSA en territoire, et porter auprès de l'ensemble des élus, ce que nous pensons pouvoir apporter, offrir aux Pouvoirs publics comme contribution à quelque chose qui est fondamental, l'agenda rural, le programme du gouvernement et finalement à la réparation des territoires ruraux, puisque c'est une des ambitions des Pouvoirs publics que de poursuivre dans cette voie.

Nous serons au rendez-vous et nous allons commencer, dès cette fin d'année, début de l'année prochaine, avec un manifeste pour la ruralité et la MSA que nous porterons auprès de chacun des candidats à l'élection présidentielle, pour faire en sorte que nous commencions à prendre langue avec les responsables futurs, quels qu'ils soient, de la prochaine mandature présidentielle et du prochain gouvernement, pour que nous puissions commencer un travail de longue haleine avec votre soutien en territoire, et au plan national, que nous puissions commencer notre travail pédagogique qui permet de garantir l'avenir de la MSA qui va préfigurer, j'espère en tout cas. Nous serons aussi force de proposition des évolutions pour l'ensemble de la protection sociale dans laquelle la MSA aura toute sa place, et notamment en tant que front office territorial de la protection sociale. Cette protection sociale du dernier kilomètre qui est notre flambeau, notre étendard et que nous allons porter, j'en suis sûr, haut et fort.”

ECHANGES AVEC LES DELEGUES

Monsieur Cédric SAUR invite les délégués à intervenir et échanger.

Monsieur André ANGELI – Elu 2^e collège du Gard

Il sollicite des précisions sur les modalités de demandes d'aides au paiement des cotisations. Un envoi de proposition était-elle automatique ou l'adhérent devait-il effectuer une demande individuelle auprès de la MSA ? Il souhaite, à la suite de cette opération, également connaître le taux de restes à recouvrer et la situation de la Caisse.

Monsieur Cédric SAUR souhaite apporter dans un premier temps une réponse de principe sur les aides qui ont été positionnées pendant la période COVID, qui sont plus précisément des reports. Il précise la méthode de travail, soit l'application du théorème SAUR (nom attribué par ces collègues) : *“Toutes les 30 secondes qu'un Ministre parle, il annonce 30.000.000€. 30 mois plus tard, cela représente 30€ pour une entreprise agricole. Les aides dimensionnées pendant la COVID étaient bienvenues même sous forme de reports. Et globalement, elles n'étaient pas les plus adaptées à ce moment précis. En effet, les coopérateurs, par exemple, ne subissaient pas encore la perte de chiffres d'affaires. Le système ne prévoyait pas d'automatisme. J'ai interpellé personnellement le représentant du Ministère à Paris au Conseil d'administration de la Caisse Centrale en lui indiquant tout l'intérêt de créer des dispositifs rapidement, et pour autant, sur le terrain, un réel travail est à effectuer. L'implication du syndicalisme agricole, de la MSA, des chambres et de l'ensemble des Organisations professionnelles agricoles, pour accompagner sur ces dispositifs, n'est pas neutre en termes d'efforts. Force est de constater aussi que les DDTM sont vidées de leurs effectifs ; elles connaissent également des difficultés pour accompagner sur les mesures.*

Monsieur Frédéric BERTIN intervient sur la partie recouvrement. En fin d'année 2020, la date limite de paiement des cotisations a été reportée en janvier/février. Les taux de reste à recouvrer ne sont donc pas vraiment significatifs. Au niveau du recouvrement de la MSA du Languedoc, les difficultés sont récurrentes ; la caisse est positionnée dans les quasi-dernières du réseau. A la fin de l'année, les échéances sont atteintes et le taux sera définitif pour l'année 2021. L'année 2020 reste une année particulière à mettre entre parenthèses

où le taux de reste à recouvrer est important du fait de report des cotisations et de toutes les mesures liées au COVID, d'exonération...

Madame Chantal MILESI – Elue 2^e collège du Gard

Elle intervient sur la thématique d'internet. Elle a entendu récemment à la radio des chiffres sur l'accès à cet outil pour les personnes âgées : 1 personne sur 4 peut contacter les services publics via internet, 1 personne sur 7 a accès à ce service mais abandonne ses démarches du fait de la complexité. Elle précise qu'elle a bien entendu la stratégie de l'institution concernant la proximité, les structures itinérantes et indique l'aspect positif pour les secteurs desservis. Elle indique que l'institution doit plus affirmer sa volonté de maintenir les agences locales. Les adhérents préfèrent avoir du contact humain à la manipulation de touches sur le téléphone. Le maintien des agences locales est essentiel, elle pense qu'elles devraient être développées.

Monsieur Alex MAZAURIC – Elu 2^e collège du Gard

« Nous sommes réunis aujourd'hui en Assemblée générale de la caisse MSA du Languedoc, une Assemblée générale très atypique, dans une période qui l'est tout autant. L'intervention de la CFDT a pour but d'exprimer son attachement à notre régime de protection sociale. Cette période exige de nous, élus, un plus grand investissement et une plus grande clairvoyance sur notre projet pour la MSA d'aujourd'hui et de demain. Nous sommes tous conscients que nous devons relever des défis quotidiens liés à la crise sanitaire extraordinaire que nous vivons et qui nous oblige à une réactivité accrue et pertinente. Pour assurer la pérennité de notre régime à cette période de négociation de la COG avec l'Etat, la CFDT à travers toute son organisation a réalisé des démarches de rencontre avec les Députés et les ministères concernés. Il y a un an, les élections avaient lieu dans les cantons, les départements et au national. À chaque niveau de l'organisation de la CFDT, les militants se sont mobilisés pour la réussite des élections MSA. Notre souhait pour le mandat 2020-2025 est de défendre les droits des travailleurs et leurs familles, et d'améliorer l'offre de services proposée par les caisses de MSA, très souvent en partenariat sur nos territoires, et en lien avec les non-salariés. Si le régime de la MSA connaît quelques incertitudes avec la négociation de la COG, nous alertons ici les délégués sur certains événements. Une victoire a été gagnée avec la condamnation de TERRA FECUNDIS, société d'intérim espagnole, qui organisait de la fraude à la sécurité sociale en détournant les règles du travail détaché. Que chacun comprenne, la CFDT est, et sera, toujours présente pour accompagner les salariés agricoles, valoriser leur travail ainsi que la plus-value qu'ils apportent à l'agriculture. Nous dénoncerons toujours les mauvaises conditions de travail. Notre territoire accueille de nombreux saisonniers pour les cultures locales sur les 3 départements, 16.895 contrats travailleurs occasionnels pour 2020. Certains disent qu'il n'y a pas de main d'œuvre ou plutôt que les chômeurs ne veulent pas travailler en agriculture. Pourquoi ? La CFDT répond que les difficultés de recrutement sont dues au manque d'amélioration suffisante des conditions de travail et de revalorisation salariale. Peut-on continuer à promouvoir le « consommer local » sans porter et soutenir le « embaucher local » ? La CFDT préfère communiquer sur l'attractivité des métiers en agriculture en valorisant la convention collective nationale et améliorer celle-ci par la négociation d'un accord territorial de qualité pour les salariés de la production. Les représentants CFDT souhaitent pour la MSA du Languedoc la poursuite et l'amélioration des actions de soutien aux affiliés dans le cadre du plan d'action sociale, qui attend les éléments de la COG pour être finalisé, des actions de soutien pour actifs dans le cadre du plan de santé et sécurité au travail, et enfin des actions qui favorisent le mieux vivre en milieu rural pour les populations avec des animations locales, si plébiscitées de la MSA.

Nous tenons enfin à remercier les salariés de la MSA qui n'ont jamais baissé les bras face aux difficultés de la pandémie, et qui ont su accompagner les populations agricoles encore et toujours. Un grand merci à eux ! ».

Monsieur Olivier GIBELIN – Elu du 3^e collège du Gard

Il s'adresse au Directeur Général de la CCMSA en souhaitant savoir si dans cette période faite de ruptures, de difficultés, et surtout dans la perspective d'élections présidentielles, qui vont être cruciales, la CCMSA envisage de consulter l'ensemble des candidats quand ils seront tous déclarés sur leur vision du 2^e régime social.

Monsieur François-Emmanuel BLANC confirme, comme abordé précédemment dans son intervention, la consultation des candidats mais également la présentation des propositions. *“Un contact sera pris auprès de chacune des équipes de campagne pour les challenger sur leur vision de l'avenir de la protection sociale, et porter notre propre projet qui intègre bien le maintien et une place tout à fait assurée pour notre modèle MSA avec ces caractéristiques dans l'avenir de la protection sociale. Dans les 5 ans à venir, effectivement, le sujet sur l'organisation globale de la protection sociale sera sur le devant de la scène. Nous devons être présents et être force de proposition : la protection sociale agricole a un rôle déterminant à jouer dans cette proximité territoriale. La MSA détient un héritage, un trésor initial, celui de de la protection sociale d'origine fonctionnant sur un modèle démocratique en proximité avec des vrais gens qui parlent à des gens. Détenir ce guichet unique et avoir cette approche globale de la personne est une des caractéristiques à conserver ; cela correspond à une évolution sociale, sociétale et fondamentale, à une demande vis-à-vis des services d'être considéré dans sa globalité en tant que personne, d'avoir un service attentionné, personnalisé le plus possible. Avec cette approche globale et notre organisation, nous disposons d'avantages compétitifs sur tous les autres. La MSA, dans cette partie fondamentale de la protection sociale, reconnaît la « personnalité citoyenne », cela relève de l'ordre des droits de l'homme de 2^e génération. Nous avons un rôle déterminant à jouer et nous allons le porter, avec notre conviction profonde dans toutes nos rencontres avec les candidats. Des contacts ont été pris avec les groupes politiques. Les équipes de campagne sont en cours de constitution, des think-tanks travaillent pour les candidats ou les futurs candidats. Des réflexions sont déjà portées sur ce sujet, nous nous introduisons officiellement dans ces groupes de réflexion, ces think-tanks, pour apporter notre contribution. “*

Monsieur Richard BALDASSARI – Elu du 2^e collège du Gard

Il s'adresse à Monsieur François-Emmanuel BLANC sur son intervention et sa satisfaction d'une victoire dans la négociation de la COG, qui aboutirait d'ici quelques jours. Il souhaite lui faire part de son étonnement de savoir qu'elle est la meilleure COG depuis 20 ans ; il interprète plus précisément, la moins pire. *“La précarité est encore très présente chez nous à un taux qui est assez dramatique et elle ne cesse d'augmenter. C'est particulièrement vrai dans nos départements et à mon sens, dans la définition de la protection sociale, on peut difficilement admettre des pertes de moyens alors que la précarité augmente. Aujourd'hui c'est un peu le constat : la précarité augmente et malheureusement nos moyens ne vont pas avec. Alors vous avez expliqué, vous avez théorisé les contraintes que vous avez, le pragmatisme qu'il vous faut. Vous avez été choqué par l'appréhension de vos interlocuteurs au sein du gouvernement lors la négociation de la COG et de ses ambitions. Je suis un peu choqué aussi dans votre appréhension, car avec cette ambition, la protection sociale n'aurait pu être mise en place, il y a quelques années. Et aujourd'hui, être ambitieux et défendre notre régime, c'est aussi d'aller au-delà des contraintes*

que vous avez, et de demander beaucoup plus. Et l'augmentation de moyens aurait été une victoire pour nous. Voilà c'est simplement l'expression de ce regret ».

Monsieur François-Emmanuel BLANC précise respecter sa position et assure, en parlant de satisfaction, avoir pris la précaution de dire que ce n'était surtout pas de l'autosatisfaction. *“ À la présentation des chiffres, qui sont explicites, cette période de négociation difficile et violente, sa première, a été un exercice extrêmement compliqué. Il constate simplement qu'un niveau d'ambition a été porté dans les négociations. Et si le résultat obtenu était de -1.500 sur les effectifs les deux COG précédentes, une demande de -750 a été formulée avec une perspective moindre en fin de COG ainsi qu'une augmentation des budgets de la Prévention et sur le FNASS – Fonds national d'Action Sanitaire et Sociale. Cet objectif n'est peut-être pas à la hauteur de l'ambition qui est la vôtre et qui est tout à fait respectable et dans laquelle on peut se reconnaître après tout. Dans le contexte qui a été le nôtre, et compte tenu de la période que nous traversons, les chiffres sont présents. S'agissant des négociations sociales internes, et notamment sur les aspects conventionnels, la porte n'est pas fermée. Une demande d'enveloppe supplémentaire pour réouvrir les négociations sur la classification a été effectuée ; le droit d'opposition des organisations syndicales majoritaires a cassé la signature d'une des organisations syndicales sur une évolution de la classification, en fin d'année dernière. Nous avons, malgré ce droit d'opposition, relancer la dynamique conventionnelle en faisant une proposition ambitieuse vis-à-vis des pouvoirs publics. Nous poursuivons notre effort puisque sur le plan social en interne, nous avons effectivement un certain nombre de sujets à porter de façon très concrète et nous espérons trouver des partenaires pour signer de manière majoritaire un accord qui corresponde à cette ambition que je crois, vous partager.”*

Monsieur Géromino SALMERON – Elu 1^{er} collègue du Gard

Il précise que si généralement ces interventions sont plutôt négatives, il va en faire une plutôt positive. Il souhaite adresser un grand merci et un grand bravo à toutes les équipes de la MSA et aux Elus de terrain. Il les félicite pour leur réactivité suite aux inondations de septembre 2020 dans le département. Les agents de la MSA, comme les Elus de terrain, ont été extraordinaires. Les remontées ont été positives et il n'est pas chose facile d'apporter de l'aide en pays cévenol, et une aide bien faite et ciblée. Il tient à saluer et applaudir tous ces personnes qui sont intervenues, notamment les élus territoriaux pour le travail accompli qui a été énorme. Deuxièmement, il souligne l'accompagnement effectué en 2021 sur les épisodes de gel et tous les épisodes de sécheresse tant au niveau des éleveurs, des viticulteurs que des arboriculteurs. Cet accompagnement a été effectué à tous les niveaux, les exploitants, les salariés et surtout auprès des ayants droits. Il remercie à nouveau et « un grand chapeau » à la MSA pour cet accompagnement : *“N'oubliez pas une chose à Paris, notre priorité est tout le travail effectué sur le terrain, c'est important et pas ce que vous décidez à Paris. Le plus important pour la MSA et ce qui est effectué tous les jours sur notre territoire, et pour le maintien de la MSA. Merci. »*

Monsieur Jack GAUFFRE – Elu 1^{er} collègue de l'Hérault

Il confirme avoir été convaincu sur la qualité de la négociation de la COG. Les résultats démontrent des propositions efficaces et un projet concret. Il s'interroge sur le positionnement de la MSA à contrer, ou enfin juguler, des engagements de certains au niveau national qui vont plus vers un isolement de la MSA. *“Il a été prouvé que le travail avec les partenaires au sein du réseau est efficace, les actions sur le terrain et dans les territoires le démontrent. Le réseau MSA est au centre de discussions au niveau national, ainsi que les structures qui gravitent autour : l'aide à*

domicile, les MARPA, les centres de vacances. Toute cette infrastructure existante fonctionne. Je voudrais que soit reconnu un peu ce travail avec des partenaires, tels Agir ensemble. Nous avons la même philosophie et les mêmes objectifs. Et la MSA, présente sur le terrain, pourrait avoir un rôle fédérateur. Comment allez-vous vers cet objectif ?”

Monsieur François-Emmanuel BLANC indique que ces propos font écho sans doute à une situation locale qu’il ne maîtrise pas totalement. Il se permet d’être prudent dans sa réponse. Il tient à souligner que l’approche du groupe MSA est globale.

“L’Assemblée générale de la CCMSA en juin 2019 a adopté à 82% des votes, dans la logique MSA 2025, le service socle, plus précisément la protection sociale mais également toute l’offre de services en territoire qui, dans notre esprit, est indissociable de la MSA. On parle de guichet unique XXL, plus précisément avec toutes les extensions territoriales et ce que nous portons en ce moment dans la transformation de l’offre de services à travers les initiatives que nous avons prises au plan national pour la fédérer, la renforcer, la consolider dans la gouvernance mais aussi dans l’action territoriale. Nous soutenons l’offre de services en territoire et souhaitons que les 10 caisses sur les 35 effectuant une réelle action territoriale fassent des petits, sèment et aident les autres à aller beaucoup plus loin dans l’offre de services en territoire, c’est notre projet ! Nous souhaitons également que cette action serve de marqueur dans nos relations avec les parlementaires qui nous connaissent. Brigitte BOURGUIGNON par exemple, Ministre actuellement, avait travaillé sur la dépendance dans le livre blanc de la MSA, il y a 2 ans avant sa nomination en tant que parlementaire. Elle est la « sponsor » de nos 10 propositions sur la dépendance contenues dans notre livre blanc. C’est un ancrage territorial fort et reconnu au-delà de la protection sociale, les centres de vacances en font partie, les offres sanitaires également. D’autres domaines sont à investir.

Présent également au Comité directeur de Présence Verte, nous avons cette volonté de continuer à développer et avancer ensemble sur ces domaines, ces sujets fondamentaux qu’est l’autonomie par exemple. Les MARPA, ces résidences autonomie, sont très cohérentes et permettent d’accompagner le virage domiciliaire, le but poursuivi par le Gouvernement et qui nous place bien vis-à-vis d’eux.”

Jack GAUFFRE précise que tout est déterminé dans le critère d’appartenance au groupe MSA. Il indique qu’il était question pour appartenir au groupe MSA d’avoir une direction ou un fonctionnement MSA. Il s’inquiète de la situation de certaines structures impactées par ce critère, elles ne pourraient maintenir leurs activités au sein du groupe.

François-Emmanuel BLANC confirme qu’il ne saisit pas précisément les allusions. Le travail s’effectue en réseau, une des caractéristiques de la MSA. L’organisation n’est pas pyramidale. La CCMSA est tête de réseau, elle a un rôle d’animation du réseau et une posture de coopération avec tous ceux qui poursuivent les mêmes buts qu’elle. Cette force, ce fonctionnement en réseau, fait partie de notre culture, est natif. Nous devons continuer à nous ouvrir et à trouver des partenariats, la base de notre action en territoire.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT ET CONCLUSION

Monsieur Cédric SAUR, Président de la MSA du Languedoc, présente le rapport moral et prononce la clôture de l'Assemblée générale.

« Merci à vous, à vos grades et vos qualités. Merci d'être tous présents ! C'est un plaisir de se retrouver aujourd'hui. Je remercie encore le Directeur Général de la Caisse Centrale de nous faire l'amitié de sa présence. Je remercie surtout les délégués parce que vous êtes à l'Assemblée générale de 70% du territoire et 30% des habitants. C'est cela la MSA aujourd'hui ! L'Assemblée générale du monde rural se tient aussi ici avec l'ensemble du monde agricole, que ce soit salarié, non salarié et je vous remercie de votre implication, nous avons eu des exemples tout au long de cette Assemblée générale. Merci encore d'être venu.

Il me faut aussi remercier l'équipe administrative, que ce soit la communication ou la vie institutionnelle qui se sont fortement impliquées pour cette organisation, remercier aussi les salariés de la caisse pour leur implication professionnelle et leur sens du service public démontrés tout au long de cette année 2020. Alors j'ai toujours du mal à faire des rapports moraux sur des années écoulées, je suis plutôt dans la perspective, mais j'espère encore comme je l'ai dit, en entame, que tout le monde a pu traverser cette crise sanitaire sans trop de problèmes personnels.»

❖ *Le contexte 2020*

“Le contexte de cette année, une année forcément inattendue, voire jamais vue. Une année de crise sanitaire avec une adaptation de tous, des élus, des salariés et finalement de l'ensemble de la société, dans un contexte qui apparaît révolutionnaire pour certaines choses : Qui aurait dit que le télétravail prendrait autant de place, aussi rapidement, en si peu de temps ? Aujourd'hui, on entend parler de salariés qui résident en Lozère et travaillent pour des entreprises de la City de Londres.

Dans ce contexte inattendu aussi, nous avons su maintenir notre service socle et nous avons pu garantir l'essentiel pour nos adhérents. Cela était inattendu également. Nous avons été sauvés d'une part par la finance. On s'est aperçu que finalement avoir un équilibre budgétaire au niveau de l'Etat, ce n'était pas si important que ça. Qui aurait dit quand François Hollande dit : “mon ennemi, c'est la finance !” Qui aurait dit que la finance viendrait au secours de ce que nous sommes, des individus, que l'Etat mettrait autant de moyens pour accompagner les gens.

Et nous avons été sauvés, d'autre part, par un des fondamentaux de notre société française, la protection sociale. Qui aurait dit, avant la crise, que la protection sociale est quelque chose d'avenir ? Je pense que l'on n'aurait pas été nombreux à prendre ce pari. Pourtant, quand je vois le travail qui a été fait en 2020, par l'ensemble des élus et des salariés de cette caisse, à savoir l'accompagnement de l'ensemble des adhérents, on peut parler « du plus et encore ». Cette année difficile va être de transition en termes de gestion et de COG ; elle devra être conservée en mémoire.

J'avais conclu notre précédente Assemblée générale en rappelant notre légitimité et notre capacité à travailler, à répondre aux besoins des territoires. Après la signature de la COG, le Contrat Pluriannuel de Gestion à venir, et éventuellement la lettre interprétative, la MSA devra rester une fabrique de cohésion sociale et territoriale. Nous devons savoir comment mettre nos ambitions communes en pratique sur cette trajectoire qui doit être locale. Nous souhaitons, et je pense que le Conseil d'administration aussi, apporter de la stabilité dans un monde qui bouge : « La protection sociale est un réducteur d'incertitude - Ambroise CROIZAT ».

Je rejoins le Directeur Général, bienvenue dans la protection sociale de 70% du territoire et aussi bienvenue dans la seule démocratie sociale qui existe encore dans la protection sociale. Nous sommes élus, cela a été une année électorale. Et si certains pensent que le Directeur Général veut faire une Caisse nationale, je vous assure que ce n'est pas le cas. Dans ce qui a été évoqué précédemment, j'entends un besoin de protéger le budget des élus, un besoin de continuer à avoir des élus présents sur le territoire et qui prennent leur part. Vous avez été élus et nous allons avoir besoin de vous pour réduire ces incertitudes. Il n'y a pas de raison que vous ne soyez pas capable de remonter des dossiers, d'améliorer le quotidien de nos adhérents et du monde rural et il faut absolument qu'on retrouve les moyens de créer du lien. On ne pourra pas se contenter de faire des teams, notre quotidien est chamboulé mais on a su, comme l'a illustré aussi Monsieur Géromino SALMERON, mettre en œuvre des mesures liées à la crise, assurer la solidarité élémentaire qui parfois nous semble évidente.

Et pourtant si vous voyagez un peu, si vous allez faire le tour et que vous regardez les situations, ce n'est pas toujours le cas partout.

Globalement, les résultats de la MSA du Languedoc, que la Directrice Générale a présentés, s'attachent à protéger ce service socle. Et il va falloir aussi rentrer dans de la transition. La stabilité de notre valeur, de notre rôle social, de notre mission de service public doit être accompagnée d'un mouvement perpétuel où il faut sans arrêt se réinventer. De nos modes d'actions, Madame Chantal MILESI en a parlé.

Qu'est-ce qu'on peut se donner comme perspective ? Nous allons accompagner à nouveau les mutations du monde agricole. Le monde agricole a l'habitude des mutations, tous les agriculteurs ont vu leur métier changer depuis des années. Certains chantiers vont se présenter, le Directeur général les a annoncés, 80 emplois à temps plein à créer sur l'accompagnement du mal-être. Pour ce chantier plus précisément, nous devons avoir des idées, rencontrer l'Agence Régionale de la Santé, pour essayer de former nos élus, vous, à la détection du mal-être à l'accompagnement. Nous avons une ambition forte là-dessus.

Le développement d'un emploi agricole de qualité est nécessaire. On pourrait se cliver : « Vous ne payez pas assez ! Vous êtes fainéants ! », ce n'est pas notre objectif. L'ensemble de la protection sociale et du monde agricole a besoin d'emplois de qualité, de gens capables de s'épanouir dans le travail agricole, de gens capables de faire tourner la ferme France. Et si on veut faire du local, cela se fera évidemment avec la main d'œuvre française, ou à minima avec un paiement des cotisations au régime de protection sociale. Ce n'est pas une ambition à mon avis, ce sera un préalable à la survie du régime.

Nous devons contribuer aussi au débat agricole de demain. Se tiennent bientôt les journées nationales de Biarritz où l'enjeu serait peut-être de créer une 6^e branche : le droit à l'alimentation.

Qu'est-ce que le droit à l'alimentation ? Ce débat va débiter aux Présidentielles, les positions de chacun sont à peu près connues : à quel coût écologique ? à quel coût humain ? à quel coût de délocalisation ? à quel coût de production ? Et nous devrions nous poser la question, par exemple, de développer un réseau SOLAL, de coopérer avec l'AFDI – Agriculteurs Français et Développement International. Nous pourrions nous rapprocher des UDAF – Unions Départementales des Associations Familiales pour voir ce que nous pourrions faire en commun. Il va falloir continuer de s'adapter aux attentes de nos adhérents, un besoin de contact renforcé et pas exclusivement physique. Par exemple, en citant mes enfants, nous avons une guerre de retard. Vous discutez avec eux par WhatsApp ou Snapchat ; ils n'utilisent pas les mails. J'espère que l'informatique nationale sera bientôt capable de mettre à disposition un WhatsApp pour nos agents d'accueil afin de répondre en direct aux très jeunes adhérents.

Nous continuerons à être pro-actifs : des appels ont été effectués auprès de 1.400 retraités. Cette réforme dans notre fonctionnement est indispensable. Un mouvement est aussi à renforcer sur la présence dans nos territoires, nous allons nous appuyer sur vous, sur les nouveaux champs de possibilités ouverts par France Services. Des réseaux seront à constituer avec les Comcom, les collectivités locales. Ces dernières peuvent nous aider à développer ces structures et nous

soutenir financièrement. Nous nous appuyerons sur les professionnels de la MSA sur le terrain dans des champs d'actions incontournables que sont la prévention, l'action sanitaire et sociale ou encore l'accueil administratif pour garantir notre efficacité, dans un souci d'exemplarité. Nous nous devons d'être exemplaires, nous devons optimiser nos moyens, renforcer notre performance interne, réinventer nos modes de fonctionnement.

Trois temporalités sont à gérer :

- ✓ le court terme : déployer notre projet d'entreprise et notre projet politique, mettre en mouvement toutes nos forces dans ce contexte de sortie de crise sanitaire, le tout sur une année de déploiement de notre COG, cela ne va pas être simple,
- ✓ le moyen terme : se montrer exemplaire dans notre gestion afin de sécuriser l'ensemble de nos objectifs à l'horizon 25, la survie de notre régime de protection sociale en dépend,
- ✓ le long terme : est-ce que finalement ce n'est pas à 2030 qu'il faut penser ?

Je vous remercie à nouveau de votre implication, cela m'a fait plaisir de vous voir aujourd'hui.

Juste une petite parole pour un administrateur qui n'est pas là aujourd'hui, Franck SOULIER, c'est un jeune agriculteur. Nous nous apercevons que nous arrivons à impliquer des jeunes agriculteurs en leur laissant la place. Notre ami a eu un accident il y a 4 jours, il a pris un big bag sur la tête et il a survécu ! Il nous a adressé un sms ce matin malgré ces fortes migraines. Nous n'avons pas dormi ces 2, 3 dernières nuits. Je vous propose de faire juste une vidéo en essayant de l'applaudir avec un petit message : Franck tu nous manques !
Merci encore bon appétit et à l'année prochaine “.

Nîmes, le 05 octobre 2021

La secrétaire de séance,



Marie-Agnès GARCIA.

Le Président,



Cédric SAUR.